



Gonesse, le 18 février 2010

COMMUNIQUE DE PRESSE DE JEAN-PIERRE BLAZY

Maire de Gonesse

AEROPORT ROISSY CDG – VOLS DE NUIT

**Non au transfert des nuisances aériennes nocturnes sur le doublet nord,
Oui à une réduction des vols de nuit pour tous les riverains entre 22h et 6h**

-

Suite à la réunion du groupe de réflexions relatif au développement durable de l'aéroport Paris-Charles-de-Gaulle auquel il a participé le 11 février dernier, **Jean-Pierre BLAZY souligne l'insuffisance des mesures techniques proposées par la DGAC pour réduire les nuisances sonores de Roissy CDG.** Il les juge en partie inapplicables rapidement et indique que l'expérimentation de **fermeture partielle et non de couvre-feu du doublet sud entre 0h30 et 5h n'est pas la solution attendue** par les nombreux élus du secteur et les responsables d'associations de riverains.

Jean-Pierre BLAZY veut une réduction et non une maîtrise des nuisances sonores qui soit significative et durable, en priorité la nuit. La réduction des vols de nuit pour tous les riverains est un point clé. Il ne s'agit donc pas de transférer ces vols et ces nuisances sur le doublet nord et d'instaurer une fermeture doublement partielle de 4h30 à raison seulement de 4 nuits par semaine sur le doublet sud pour régler cette question, la plus sensible pour les populations riveraines.

Pour Jean-Pierre BLAZY, l'erreur serait de se limiter à la plage 0h-5h alors que l'OMS et le Parlement européen ont retenu comme définition de la nuit huit heures consécutives. Une discussion doit s'ouvrir pour plages 22h-0h et 5h-6h sur lesquelles il y a eu des effets de report du trafic du cœur de nuit depuis que celui-ci a été plafonné par un arrêté de 2003.

Dans le cadre de l'une des commissions thématiques de la mission Roissy, **Jean-Pierre BLAZY demande qu'une réunion de travail sur les vols de nuit soit programmée et que la structure du trafic entre 22h et 6h soit étudiée, vol par vol, compagnie par compagnie.** L'objectif est d'identifier sur les 168 vols enregistrés en moyenne par nuit entre 22h et 6h ceux qui pourraient être supprimés.

Jean-Pierre BLAZY rappelle qu'en Europe des compromis audacieux, négociés (Francfort, Bruxelles, Londres) ont pu être signés par l'ensemble des parties prenantes. Roissy reste l'aéroport européen le plus nuisant la nuit et pour parvenir un « accord gagnant-gagnant » voulu par le Président de la République il faut aller plus loin que la seule expérimentation proposée par la DGAC.

Contact presse : Antony VALLETTE
01.34.45.11.07 – 06.85.05.72.66